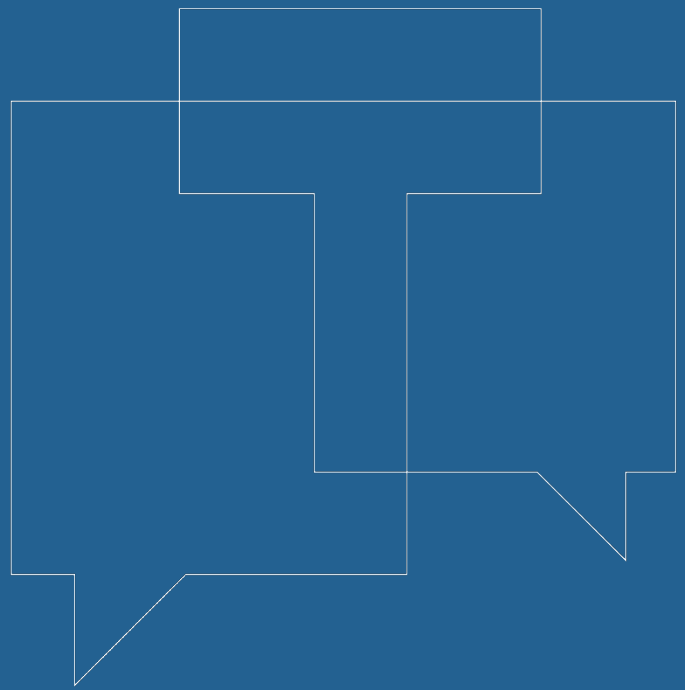




BILAN DES ÉCHANGES — ACTIVITÉ PORTES OUVERTES

Projet Lotbinière Ndakina — 27 janvier 2026

Préparé par : Laurence Roger

23 février 2026

Présenté à Innergex



TABLE DES MATIÈRES

1.	Sommaire	2
2.	Introduction.....	2
3.	Mise en contexte	2
4.	Stations thématiques.....	4
	Résumé des discussions aux stations.....	5
	Points favorables.....	5
	Enjeux soulevés	5
	Interrogations	5
	Suggestion	5
5.	Présentations et périodes d'échanges.....	6
	Résumé des échanges.....	6
6.	Rétroaction.....	20
	Résultats de l'espace de consultation.....	20
	Mesures d'atténuation proposées.....	21
	Options de communication.....	21
	Stationnement d'idées	22
	Résultats du questionnaire de rétroaction.....	23
7.	Conclusion	24
8.	Annexes	25
	Annexe 1 — Visuel d'invitation	25
	Annexe 2 — Panneaux d'information.....	26
	Annexe 3 — Présentation du projet	34
	Annexe 4 — Réponse d'Activa Environnement	53
	Annexe 5 — Résultats de l'espace de consultation	54



1. SOMMAIRE



Mardi 27 janvier 2026



Salle communautaire de Saint-Édouard-de-Lotbinière (2590, rue Principale)



14 h à 21 h



85 participant.es

2. INTRODUCTION

Transfert Environnement et Société (ci-après Transfert), a été mandaté par Innergex pour assurer l'animation et la facilitation des échanges, ainsi que la prise de notes, lors de l'activité portes ouvertes du projet Lotbinière Ndakina tenue le 27 janvier 2026, à Saint-Édouard-de-Lotbinière.

Ce document n'est pas un verbatim, il vise à rapporter le plus fidèlement possible les principaux éléments qui ressortent des échanges tenus. Il a pour objectif de refléter les questionnements, commentaires et préoccupations soulevés lors de la rencontre. Ces éléments ont été regroupés par thématique et sont résumés à titre indicatif. Le contenu de ce compte rendu ne peut être considéré comme les paroles textuelles (citations) de l'équipe projet ou des personnes qui ont participé à la rencontre. La vulgarisation scientifique, la transparence et la rigueur sont les principes qui ont guidé l'élaboration du document.

3. MISE EN CONTEXTE

Dans le cadre de l'appel d'offres lancé par Hydro-Québec en mars 2023 pour la production de 1 500 MW d'énergie éolienne, le territoire de la MRC de Lotbinière est situé à proximité des zones admissibles ciblées pour le développement de projets. Innergex développe actuellement le projet Lotbinière Ndakina, en collaboration avec les Conseils des Abénakis d'Odanak et de Wôlinak et avec la MRC de Lotbinière. Ce projet s'inscrit dans une démarche de transition énergétique et vise à répondre aux besoins croissants en électricité propre pour la clientèle québécoise.

Le projet se déploie sur un territoire impliquant trois municipalités (Saint-Édouard-de-Lotbinière, Sainte-Croix et Notre-Dame-du-Sacré-Cœur-d'Issoudun), la MRC de Lotbinière ainsi que des terres agricoles privées. Il prévoit une puissance de 100 MW. Dans l'éventualité où le projet est autorisé, il pourrait générer des retombées économiques significatives pour la région, estimées à plus de 3,5 M\$/an pour l'ensemble du territoire de la MRC, incluant un partage équitable avec les communautés locales et les propriétaires fonciers hôtes.

Afin de consolider une compréhension commune du projet au sein de la communauté d'accueil, une rencontre bilan combinant des portes ouvertes avec stations thématiques ainsi que deux présentations magistrales à heure fixe avec période d'échanges s'est tenue le 27 janvier 2026. Les objectifs de cette rencontre étaient de :



- Revenir sur les principales préoccupations de la communauté et les actualiser ;
- Informer sur l'avancement du projet et les résultats de l'étude d'impact ;
- Bonifier les mesures d'atténuation.

Représentant.es de l'équipe projet (technique)

Geneviève Paquin	Directrice — Développement avancé, Innergex
Jean-Olivier Brassard	Gestionnaire de projet principal — Développement avancé, Innergex
Monica Normand	Associée principale — Développement, Innergex
Jade Lachapelle	Conseillère principale — Communications, Innergex
Philippe Michaud	Directeur — Communautés et relations gouvernementales, Innergex
Maurice Lemay	Agent de liaison, Innergex

Représentant.es de l'équipe projet (gouvernance)

Marc-Antoine Duchesne	Directeur en développement économique, W8banaki
Sandrine Royer	Conseillère stratégique, W8banaki
Daniel Turcotte	Préfet, MRC de Lotbinière
Stéphane Bergeron	Directeur général, MRC de Lotbinière
Pierre-Luc Daigle	Maire de Saint-Édouard-de-Lotbinière

Représentant.es d'Activa Environnement

Marianne Blondin	Directrice de projet
Nicolas Shooner	Chargé de projets — Agronome

Représentant d'Hydro-Québec

Alexandre Pelletier	Conseiller — Relations avec le milieu Capitale-Nationale et Chaudière-Appalaches
----------------------------	--

Représentantes de Transfert

Stéphanie Fortin	Directrice de projet — Animatrice et facilitatrice de la rencontre
Laurence Roger	Chargée de projet — Animatrice aux stations et prise de notes

Les participant.es présent.es avaient été invité.es par divers moyens :

- Carton postal dans l'ensemble des municipalités de la MRC de Lotbinière
- Affiches dans les lieux publics (Saint-Édouard-de-Lotbinière, Sainte-Croix, Issoudun, Lotbinière et Laurier-Station)
- Actualité publiée sur le site web du projet Lotbinière Ndakina



- Chronique #4 de La Rose des vents
- Publicité dans le journal Le Peuple de Lotbinière
- Événement Facebook
- Visuel d'invitation relayé par les partenaires de projet
- Courriels ciblés
- Appels d'invitation au Comité de liaison et au Comité des propriétaires
- Panneaux lumineux devant les Hôtels de Ville de Saint-Édouard-de-Lotbinière et de Sainte-Croix

Le visuel d'invitation à la rencontre est à l'annexe 1.

4. STATIONS THÉMATIQUES

Les participant.es ont d'abord été invité.es à circuler librement parmi différentes stations thématiques présentant les principaux volets du projet Lotbinière Ndakina. Ce parcours était composé de panneaux d'information, d'explications offertes par les représentant.es du projet et de la firme Activa Environnement ayant réalisé l'étude d'impact, ainsi que d'un espace de consultation animé par Transfert.

Le tableau ci-dessous présente les thématiques des stations, les différents contenus proposés, soit des panneaux d'information, des simulations visuelles et des activités participatives, ainsi que les principaux échanges qui ont eu lieu avec les représentant.es aux stations :

STATION	CONTENU
1. Accueil	• Le projet en bref
2. Le projet	• Éolienne 101 • Transport des composantes • Démantèlement • Échéancier de réalisation anticipé
3. Relations communautaires	• Lignes du temps des activités réalisées • Opportunités d'affaires locales
4. Étude d'impact	• Évaluation de l'impact ○ Composantes du milieu naturel ○ Composantes du milieu humain • Principales mesures d'atténuation proposées • Simulations visuelles disponibles à la station : ○ Différents points de vue des éoliennes à l'aide d'un outil de simulations visuelles ○ Images de la sous-station électrique
5. Espace de consultation	• Activité participative sur les mesures d'atténuation proposées par rapport aux impacts appréhendés



	• Stationnement d'idées sur le projet • Options de communication pour tenir la communauté informée
--	---

Les panneaux des stations sont disponibles à l'annexe 2, ainsi qu'en ligne sur le [site web du projet Lotbinière Ndakina](#).

RÉSUMÉ DES DISCUSSIONS AUX STATIONS

Au cours des portes ouvertes, les participant.es ont pu discuter avec les représentant.es des différentes stations, ce qui a permis de recueillir divers commentaires. Les éléments soulevés sont présentés ci-dessous.

Points favorables

- Énergie propre et renouvelable
- Opportunités d'emploi local

Enjeux soulevés

- Enjeu de perception quant à la marge de manœuvre réelle dans l'évolution du projet
- Enjeu de crédibilité lié à l'association du projet à des considérations politiques
- Projet perçu comme décidé d'avance
- Projet jugé trop léché et politique
- Préoccupation concernant la gestion durable des matières résiduelles (réutilisation plutôt que recyclage des éoliennes)
- Des inquiétudes ont été soulevées quant à la mortalité des outardes liée aux éoliennes et à ses effets possibles sur la chasse
- Perception d'un manque de transparence dans la démarche municipale
- Perception d'un manque de consultation réelle
- Inquiétudes liées au milieu de vie (modification de la vue, transformation du milieu, bruit)
- Préoccupations concernant la hauteur des éoliennes

Interrogations

- Émissions de gaz à effet de serre liées au béton des fondations des éoliennes
- Proportion de contenu québécois dans les composantes
- Sécurité des aéronefs, notamment les petits avions personnels

Suggestion

- Explorer l'utilisation du quai de Lotbinière pour la livraison de certains matériaux



5. PRÉSENTATIONS ET PÉRIODES D'ÉCHANGES

Deux présentations magistrales, chacune suivie d'une période d'échanges, ont eu lieu à 16 h et 19 h. Après les mots de bienvenue de Daniel Turcotte, préfet de la MRC de Lotbinière, et de Geneviève Paquin (Innergex), Jean-Olivier Brassard (Innergex) a présenté le projet, incluant sa raison d'être, la configuration préliminaire des éoliennes, l'échéancier anticipé, des simulations visuelles ainsi que les retombées économiques attendues. Marianne Blondin (Activa Environnement) a ensuite abordé l'étude d'impact en présentant quelques exemples de mesures d'atténuation.

La présentation du projet se trouve en annexe 3.

RÉSUMÉ DES ÉCHANGES

Une période d'échanges a suivi chacune des deux présentations magistrales. Les questions et commentaires formulés, ainsi que les réponses apportées, sont répertoriés dans les tableaux suivants selon le thème correspondant :

ASPECTS ÉCONOMIQUES	
QUESTIONS OU COMMENTAIRES	RÉPONSES
La municipalité de Leclercville a créé une corporation de développement économique et communautaire, de nature parapublique, qui peut investir dans des bâtiments. La MRC de Lotbinière pourrait-elle mettre sur pied une corporation similaire permettant aux citoyens d'investir collectivement dans le projet ?	Daniel Turcotte répond que, pour investir d'une telle façon dans un projet futur, il faudra d'abord vérifier les aspects légaux. L'invitation à investir dans le projet Lotbinière Ndakina s'adresse uniquement aux communautés comme la MRC, les municipalités et les communautés abénakises. Indirectement, les citoyens contribuent au financement du projet par l'intermédiaire de leur municipalité, via leurs taxes, et en retireront finalement un bénéfice financier. Un investissement direct par un groupe de personnes dans un projet de ce type semble improbable, le projet étant basé sur un modèle communautaire avec des partenaires financiers déjà déterminés. Il ajoute que les citoyens investissent dans les éoliennes par l'intermédiaire de la Caisse de dépôt et placement du Québec, qui est déjà partenaire financier Innergex.
La MRC de Lotbinière devrait mieux communiquer sur la structure financière du projet.	Daniel Turcotte indique qu'il prend la suggestion en note et qu'il veillera à améliorer la communication de la MRC. Jean-Olivier Brassard rappelle que la chronique La Rose des vents, disponible en quatre éditions dans les municipalités et sur

	le site web du projet, explique en détail la structure financière du projet.
Je souhaite que le projet soit pérenne et qu'il puisse se prolonger au-delà de 30 ans pour demeurer rentable à long terme.	Jean-Olivier Brassard mentionne qu'une exploitation plus longue serait bénéfique pour l'ensemble des parties prenantes.
À partir de quel moment estimez-vous que le projet commencera à rapporter ?	Daniel Turcotte explique que les retombées débuteront l'année suivant la mise en service du parc éolien prévue en 2028. Les redevances commenceraient ainsi en 2029 : celles versées aux municipalités seraient indexées, tandis que celles de la MRC varieraient selon les revenus du projet.
La formule de partage des bénéfices entre les municipalités est-elle définie par la MRC ?	Jean-Olivier Brassard précise que le montant de 622 700 \$ correspond aux redevances versées aux municipalités hôtes, réparties au prorata des mégawatts installés. Daniel Turcotte ajoute que, pour les revenus destinés à la MRC, le conseil des maires a décidé d'en conserver 50 % pour des projets structurants sur le territoire, tandis que l'autre moitié sera redistribuée équitablement entre les municipalités, qu'elles accueillent ou non une éolienne sur leur territoire.
Si chaque municipalité reçoit une part des revenus, est-ce que cela pourrait contribuer à augmenter la valeur immobilière ?	Daniel Turcotte répond que, selon lui, ces revenus favoriseront le développement et pourraient donc contribuer à une hausse de la valeur immobilière.
Quel est exactement le rôle des Conseils des Abénakis dans le projet ?	Jean-Olivier Brassard explique que les Conseils des Abénakis de Wôlinak et d'Odanak sont des partenaires de projet. Innergex est un des premiers promoteurs en énergie à faire des collaborations communautaires et avec les Premières Nations. Marc-Antoine Duchesne précise que la municipalité de Lotbinière se trouve sur le territoire ancestral des Abénakis et que les Conseils de Wôlinak et d'Odanak ont un intérêt pour les projets énergétiques, en plus de vouloir diversifier leurs sources de revenus.
Des redevances seront-elles versées aux Abénakis même si leurs communautés se	Marc-Antoine Duchesne répond que chacun des deux Conseils abénakis investit 2,5 %



situent à une centaine de kilomètres du projet ?	dans le projet, pour un total de 5 %. Ils recevront donc un retour proportionnel à leur investissement. Plusieurs communautés autochtones sont déjà impliquées de cette façon dans des projets énergétiques à travers le Canada. Jean-Olivier Brassard ajoute qu'Innergex accorde une grande importance aux partenariats communautaires, tant avec les communautés locales qu'avec les communautés autochtones. Il précise qu'il s'agit d'un investissement financier réel : les Conseils abénakis reçoivent des bénéfices puisqu'ils participent directement au développement du projet.
Le projet est prévu pour une durée de 30 ans, et je suppose que cette estimation repose sur les modélisations actuelles du vent. Comme les changements climatiques pourraient modifier ces conditions beaucoup plus rapidement, les redevances resteront-elles fixes ou varieront-elles selon le rendement réel ? Et qu'arriverait-il si l'électricité ne peut finalement pas être vendue au prix anticipé ?	Jean-Olivier Brassard précise que le coût de l'électricité produite est déjà établi et indexé sur 30 ans. Les redevances versées aux municipalités et aux propriétaires hôtes sont fixes, puisqu'elles sont calculées en fonction de la puissance installée (mégawatts) plutôt que du rendement réel des éoliennes. Concernant la modélisation climatique, Daniel Turcotte explique que, avant d'investir dans un projet de cette ampleur, la MRC a réalisé une étude financière très conservatrice, basée sur les pires scénarios possibles, notamment en lien avec les changements climatiques. Cette analyse a montré que le projet demeurerait rentable même dans ces conditions. Pierre-Luc Daigle, maire de Saint-Édouard-de-Lotbinière, indique que les premiers projets éoliens au Québec reposaient sur le rendement réel. Ce n'est plus le cas : les redevances sont maintenant établies et indexées pour toute la durée du contrat. Les municipalités et les propriétaires hôtes seront les premiers à être payés. Si le projet s'avérait moins rentable que prévu, ce serait Innergex et la MRC qui absorberaient la différence. Marianne Blondin ajoute que des calculs préliminaires en lien avec les changements

	climatiques ont été réalisés dans l'étude d'impact.
La région étant reconnue pour sa valeur patrimoniale agricole, nous perdrons visuellement la beauté de ce patrimoine à cause du projet. Des études ont-elles été réalisées concernant la perte de valeur des propriétés ?	Marianne Blondin souligne que des études archéologiques ont été réalisées pour le projet et leurs résultats sont discutés dans l'étude d'impact. En ce qui concerne le patrimoine, aucune étude spécifique n'y figure, puisque le projet actuel n'implique aucune destruction de bâtiment et n'engendre donc pas de risque pour le patrimoine bâti. En zone agricole, les municipalités exigent différentes évaluations, et une analyse par la Commission de protection du territoire agricole (CPTAQ) est également requise. Aucune étude spécifique au projet n'a été réalisée concernant la valeur immobilière, puisque le projet n'est pas encore implanté. Toutefois, plusieurs études canadiennes et américaines montrent qu'aucune diminution significative de la valeur des propriétés n'est généralement observée ; on note parfois une légère baisse au moment de l'annonce des projets, suivie d'une stabilisation par la suite. Jean-Olivier Brassard ajoute que selon l'expérience tirée d'autres projets d'Innergex, aucune baisse de valeur immobilière n'a été constatée. Au contraire, une augmentation a parfois été observée.
Où les études canadiennes et américaines sur la valeur des propriétés ont-elles été réalisées ?	Marianne Blondin propose de poursuivre la discussion avec les experts d'Activa après la période d'échanges. <u>Information ajoutée après l'événement</u> Voir l'annexe 4.

GESTION DES PLAINTES	
QUESTIONS OU COMMENTAIRES	RÉPONSES
Par rapport aux effets potentiels sur les nappes phréatiques dans le secteur, quelles modalités sont prévues en cas de problèmes d'assèchement de puits privés ?	Marianne Blondin mentionne que l'étude d'impact confirme l'absence d'effets du projet sur les aqueducs municipaux et sur les aires de protection des municipalités. Pour ce qui est des puits privés, il n'était pas possible d'évaluer l'ensemble des puits privés dans l'étude d'impact, mais toutes les installations situées sur les terrains à proximité des infrastructures feront l'objet d'un suivi par le



	promoteur. En cas de problème, le comité de liaison en place et le système de plaintes sera en place pour assurer un suivi.
Ce serait plus prudent et sécurisant pour tous s'il y avait des modalités prévues dans une clause du contrat.	Jean-Olivier Brassard explique qu'il n'est présentement pas possible de prévoir tous les impacts potentiels sur les puits, mais qu'un suivi sera effectué avant et après la construction afin de s'assurer qu'aucun puits situé à proximité ne soit affecté.
Au-delà du simple suivi ou de la vérification, est-ce qu'une mesure est prévue si un problème survient ?	Jean-Olivier Brassard précise que si un problème survient, un système de plaintes est en place et prévoit une compensation pour les personnes affectées. Toutes les demandes suivront ce processus établi, supervisé par le comité de liaison. Un retour sera assuré dans un délai raisonnable et, si un problème est constaté, un engagement sera pris avec la municipalité et les parties concernées afin de régler la situation.
Est-ce que l'éolienne pourrait être déplacée si elle causait un problème à un puits ?	Jean-Olivier Brassard indique que les puits situés à proximité seront recensés afin de s'assurer qu'aucune installation ne soit trop proche. Quant à un éventuel déplacement d'une éolienne, il précise que cette option devra être évaluée.
Je suis préoccupée par l'effet que l'installation des éoliennes pourrait avoir sur les nappes phréatiques et la veine d'eau alimentant mon puits de surface situé à seulement 20 pieds. Si mon voisin a une éolienne et que je me retrouve sans eau, est-ce que je vais avoir un retour ou je vais devoir me battre pour prouver que c'est à cause de l'éolienne ?	Jean-Olivier Brassard explique que les requêtes, les plaintes et tout autre type de dérangement lié au projet sont traités selon un processus encadré par les parties prenantes et les municipalités. Ce mécanisme vise à garantir qu'une compensation ou une solution soit offerte aux personnes affectées. Les demandes doivent être soumises via le site web et sont ensuite évaluées selon le schéma du système de plaintes, sous la supervision du comité de liaison. Un retour est assuré dans un délai de 24 à 72 heures, assurant une boucle de rétroaction rapide pour répondre aux préoccupations. Geneviève Paquin ajoute qu'une étude hydrogéologique a été réalisée afin de prévenir tout risque sur les puits. Une étude spécifique à la qualité de l'eau sera prévue avant le début des travaux. Tous les puits privés seront répertoriés en amont : leur état, la qualité de l'eau et le niveau de la nappe

	seront documentés pour établir un portrait initial. Cela permettra de comparer la situation avant et après la construction et de vérifier si l'état initial est maintenu. Le promoteur est tenu de remettre les installations en état si un impact est constaté.
Est-ce qu'il s'agit d'une garantie sur parole ?	Jean-Olivier Brassard précise que le système de plaintes et de requêtes est une obligation du ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP), ce qui impose de documenter chaque démarche et chaque situation soulevée.
Un membre du comité des propriétaires est intervenu pour rappeler qu'il siège au comité de liaison et qu'il souhaite, au même titre que les citoyens, que les puits ne subissent aucun impact.	
J'ai une inquiétude par rapport au fait que c'est le promoteur qui gère en tout temps le dossier de plainte. Une partie prenante neutre ne devrait-elle pas plutôt assumer ce rôle ? Par exemple, la municipalité représente autant les citoyens favorables au projet que les citoyens qui ont des préoccupations. Quelles solution ou plateforme pourraient permettre à la population de déposer ses inquiétudes, plaintes ou commentaires sans être automatiquement dirigée vers le promoteur ?	Jean-Olivier Brassard indique que le comité de liaison est appelé à jouer le rôle d'entité neutre représentant l'ensemble du milieu. Sa composition est évolutive, l'équipe projet demeure ouverte aux suggestions pour renforcer son caractère représentatif.
À l'heure actuelle, est-ce que la majorité des membres du comité de liaison sont favorables au projet ?	Jean-Olivier Brassard précise que le comité représente toutes les parties prenantes du projet pour rejoindre le plus de personnes possible. Comme le comité a été mis en place il y a seulement un an, l'équipe projet est ouverte aux suggestions.
Est-ce que les citoyens ont été approchés pour en faire partie ?	Jean-Olivier Brassard répond que cette suggestion sera prise en considération pour la suite. Pierre-Luc Daigle, maire de Saint-Édouard-de-Lotbinière, mentionne que les promoteurs du projet sont tous des entités publiques (MRC de Lotbinière, Conseils des Abénakis et Innergex appartenant à la Caisse de dépôt et placement du Québec). En tant que maire, il siège à la co-entreprise et participe

	activement à la gestion du projet. Il s'assure donc que la municipalité participera au traitement des problématiques soulevées par les citoyens, comme celles liées aux puits, et à leur suivi.
Vous dites que vous allez assurer le suivi, mais aucune garantie n'est prévue. Le citoyen devra toujours se battre et n'aura aucun recours.	Pierre-Luc Daigle explique que si la municipalité ne fait pas bien son travail, les citoyens pourront tout simplement choisir de ne pas le réélire. Il affirme que la municipalité souhaite éviter les problèmes, rappelant que les élus vivent eux-mêmes dans la communauté.
Il n'y a toujours aucune garantie pour les citoyens : vous dites que vous trouverez une solution, mais aucune garantie n'est réellement prévue.	Pierre-Luc Daigle répond que, selon la distance prévue entre les éoliennes et les résidences, il n'y a pas de puits se trouvant proche des éoliennes. Il rappelle qu'une étude hydrogéologique sera réalisée pour confirmer. La véritable garantie offerte réside dans le fait qu'une solution serait trouvée en cas de problème.
Il y a des étables, par exemple, qui puisent leur eau à un ou deux kilomètres dans leurs champs.	Pierre-Luc Daigle précise que la municipalité repose sur la nappe phréatique la plus importante de la MRC, et qu'il ne s'attend pas à ce que l'eau constitue un problème. Un tel type de clause contractuelle n'existe pas. La municipalité fera tout pour éviter qu'une situation problématique survienne et qu'advenant un enjeu, une solution soit trouvée.
Le projet n'est pas le premier de ce genre dans la province. Est-ce qu'il y a déjà eu des impacts sur l'eau dans d'autres projets, et que s'est-il passé dans ces situations ?	Marianne Blondin mentionne pouvoir trouver des exemples. Pour les aqueducs municipaux, il existe des zones tampons de protection définies par le gouvernement. Si un puits municipal est jugé à risque, une demande de redevances peut être déposée. Lorsque les installations prévues se trouvent trop près d'une zone protégée, le gouvernement peut refuser le projet. <i>Rectification après l'événement</i> <i>Après vérification avec Activa Environnement, aucun exemple d'impact sur l'eau dans d'autres projets n'a été recensé.</i>
Le parc éolien à Saint-Rémi en terres agricoles est un exemple comparable au projet Lotbinière Ndakina. Il est en place depuis 15 ans et plusieurs informations sur le projet sont disponibles sur son site web .	

ASPECTS TECHNIQUES	
QUESTIONS OU COMMENTAIRES	RÉPONSES
Les soumissions pour les éoliennes sont-elles déjà faites ?	Jean-Olivier Brassard répond que le modèle d'éolienne est toujours en évaluation. L'équipe analyse les modèles afin de choisir celui qui minimise le mieux les impacts du projet. Comme la sélection n'est pas encore finalisée, seules des estimations peuvent être fournies pour le moment.
Est-ce que vous allez devoir choisir le soumissionnaire le moins cher provenant de Chine, comme cela a été le cas pour d'autres projets répondant à l'appel d'offres d'Hydro-Québec ?	Jean-Olivier Brassard précise qu'il est possible que certaines composantes proviennent de l'extérieur du Canada, puisqu'il n'existe pas encore de turbines entièrement fabriquées au Québec. Toutefois, le contrat avec Hydro-Québec impose un minimum de 50 % de contenu québécois. L'équipe vise donc à maximiser l'approvisionnement local et au Québec pour les matériaux de construction, la sous-station électrique, les agrégats, la main-d'œuvre et les services.
Est-ce qu'il y a eu une étude sur les couleurs des pâles des éoliennes ? L'effet stroboscopique me dérange.	Marianne Blondin explique que l'effet stroboscopique a été évalué dans l'étude d'impact, mais pas la couleur des pâles. Dans l'industrie, les pâles sont généralement blanches et les réglementations de la MRC encadrent également les couleurs autorisées. La couleur blanche est d'ailleurs reconnue dans la littérature pour réduire l'impact visuel et mieux s'intégrer au paysage.
Compte tenu de la durée de vie des éoliennes, estimée entre 20 et 25 ans, qui sera responsable du démantèlement des installations désuètes ? Est-ce que cette responsabilité pourrait revenir à la MRC ou aux communautés hôtes ? Que deviendront les espaces une fois les équipements retirés et existe-t-il un engagement formel de l'équipe projet à cet égard ?	Jean-Olivier Brassard explique que le contrat conclu avec Hydro-Québec est d'une durée de 30 ans et que, si les éoliennes sont bien entretenues, leur durée de vie pourrait dépasser cette période, permettant éventuellement une prolongation du contrat. Il précise que des garanties financières encadrées par le contrat assurent que les coûts liés au démantèlement ne reviendront jamais aux communautés, à la MRC, ni aux propriétaires hôtes. Une fois retirées, les éoliennes seront recyclées à 90 % et les terrains seront remis en culture conformément aux normes gouvernementales. Un plan de démantèlement devra également être

	approuvé par le MELCCFP, selon les exigences en vigueur.
Combien de temps après la fin de la mise en service les éoliennes seront-elles retirées ?	Jean-Olivier Brassard indique qu'environ deux ans sont prévus, selon le contrat avec Hydro-Québec, pour retirer complètement les éoliennes une fois qu'elles ne sont plus en service. Le terrain sera ensuite remis en culture, et des suivis agronomiques seront réalisés. Marianne Blondin ajoute que la CPTAQ impose également des exigences spécifiques en matière de remise en état.
À quelle distance des éoliennes la mesure du 40 décibels est-elle effectuée ?	Jean-Olivier Brassard explique que la mesure est effectuée aux résidences à proximité des installations, situées à plus de 700 mètres des éoliennes. Marianne Blondin ajoute que la modélisation calcule le bruit à partir du point central de l'éolienne : le niveau sonore est plus élevé à côté de l'éolienne, puis diminue avec la distance. La réglementation exige qu'à l'extérieur de toute résidence, peu importe la distance des éoliennes, le niveau ne dépasse pas 40 décibels.
Quelle est la lecture du niveau sonore directement au pied d'une éolienne ?	Marianne Blondin mentionne qu'il n'est pas possible de fournir une valeur précise actuellement, celle-ci variant selon le modèle d'éolienne et divers facteurs tels que la force du vent et la vitesse de rotation au moment de la mesure. Les informations détaillées figurent dans l'étude d'impact. <u>Rectification après l'événement</u> Après vérification effectuée par Activa Environnement dans l'étude d'impact, les cartes produites par le fournisseur externe démontrent des niveaux sonores de 40-45 décibels, de 45-50 décibels et égaux ou supérieurs à 50 décibels, avec des niveaux égaux ou supérieurs à 50 décibels à proximité des éoliennes. Toutefois, aucune précision n'est fournie concernant les niveaux de décibels mesurés directement au pied des éoliennes.
Avec l'enfouissement des fils du réseau collecteur, les sols demeureront-ils	Marianne Blondin indique que l'ensemble des fils du réseau collecteur enfouis en zone

cultivables et pourra-t-on continuer à circuler en tracteur au-dessus ?	agricole seront à environ 1,6 mètre de profondeur, conformément aux exigences de la CPTAQ, de manière à maintenir les sols cultivables.
Lors du démantèlement, même si la base de béton est coupée à 1,5 ou 2 m sous terre, une dalle demeurera enfouie et pourrait couper la capillarité de l'eau. Devra-t-on arroser davantage les champs pour assurer la croissance des cultures ?	Nicolas Schooner explique que la portion de dalle de béton qui demeurera enfouie à quelques mètres de profondeur se comportera comme une grosse roche, un élément inerte dans le sol, et ne pas nuire à la capillarité. Un suivi agronomique sera effectué après la construction puis après le démantèlement, incluant l'évaluation du rendement des cultures, de la qualité des sols et du profil de sol durant trois ans. Avec le comité de liaison, l'équipe projet pourra être présente pour écouter les producteurs et intervenir en cas de problème.
Les nouvelles éoliennes qui seront construites atteindront environ 210 m de hauteur. Est-ce qu'il en existe déjà de cette taille qui sont installées quelque part au Québec ?	Jean-Olivier Brassard mentionne que différents modèles d'éoliennes sont encore à l'étude pour le projet. Les tours varient entre 120 m et 125 m, et les pales entre 81 m et 87 m, pour une hauteur totale d'environ 207 m. Tous les appels d'offres d'Hydro-Québec gagnés en 2023 prévoient des éoliennes de cette envergure, et certaines sont déjà installées au Québec. Par exemple, le projet Apuiat sur la Côte-Nord, et les projets Des Neiges (secteurs sud et Charlevoix) qui sont actuellement en construction.
Quelles sortes de fondation les éoliennes auront-elles ?	Jean-Olivier Brassard indique que l'ingénierie n'est pas encore suffisamment avancée pour déterminer le type de fondations. Les détails seront présentés lors d'une future rencontre portes ouvertes, lorsque le développement sera plus avancé.
Est-ce que la ligne de câbles relie les éoliennes ensemble ?	Jean-Olivier Brassard précise qu'aucun tronçon du réseau collecteur ne passera sous le terrain d'un propriétaire qui n'a pas signé pour le projet. L'objectif est de maximiser l'utilisation des chemins existants afin de réduire les impacts sur les terres agricoles. Davantage de détails pourront être présentés lorsque le projet sera plus avancé.

Le poids de l'éolienne et le type de sol peuvent avoir un impact sur la fondation. Combien pèsera une éolienne ?	Marianne Blondin mentionne que des calculs préliminaires sont disponibles dans l'étude d'impact par rapport aux quantités de béton requis et le type de sols. Ces calculs peuvent différer en fonction du modèle d'éolienne. Geneviève Paquin ajoute qu'une éolienne pèse entre 400 et 700 tonnes en fonction du modèle. L'équipe projet pourra annoncer le modèle choisi lorsque le contrat avec le fabricant sera signé. <i>Information ajoutée après l'événement</i> Il faudra en moyenne 100 transports de bétonnières par fondation pour transporter le béton (environ 800 m³) à partir du lieu de fabrication.
Le béton est un important émetteur de carbone. Si la quantité de béton requise n'est pas connue, cela signifie-t-il que nous ne connaissons pas l'empreinte carbone du projet ?	Marianne Blondin précise que la quantité de béton est connue, tout comme l'émission carbone du projet, et sont disponibles dans l'étude d'impact. Par contre, l'étude de gaz à effet de serre (GES) réalisée dans le cadre de l'étude d'impact n'inclut pas les calculs des GES du béton requis.
Dans un des secteurs du projet où deux éoliennes sont prévues, mais des terres agricoles appartenant à des agriculteurs qui n'ont pas signé d'entente pour le projet coupent le rang des deux côtés. Étant donné que ces terres séparent cette portion du reste du projet, pour relier ces deux éoliennes au réseau collecteur principal, y aura-t-il une emprise municipale pour y faire passer l'infrastructure ?	Jean-Olivier Brassard confirme que le réseau collecteur sera sous l'emprise municipale. Geneviève Paquin ajoute que les travaux d'excavation ne seront pas réalisés sur toute la longueur de la route Juliaville.
On évoque donc la possibilité d'environ 1,5 km d'excavation sur cette route et sur le terrassement des propriétés.	Jean-Olivier Brassard précise que le projet ne n'affectera pas le terrassement des propriétés. Les impacts seront minimaux, et si une route devait être touchée, elle serait remise en état. Un plan de transport sera mis en place en collaboration avec le milieu afin de réduire les impacts le plus possible.

ACCEPTABILITÉ SOCIALE ET ENJEUX SOCIAUX	
QUESTIONS OU COMMENTAIRES	RÉPONSES
Comment le projet a-t-il évolué en fonction des spécificités du milieu ? À quelles étapes des rencontres sont-elles prévues pour	Jean-Olivier Brassard explique que l'équipe projet tente d'organiser le plus de rencontres possible. Les propriétaires et les



permettre aux citoyens d'exprimer leurs préoccupations ? Y aura-t-il un moment formel où les citoyens seront appelés à se prononcer sur la réalisation du projet ?	municipalités hôtes ont été rencontrés en amont afin de connaître leur intérêt à accueillir des installations. Les infrastructures, comme le réseau collecteur et les chemins, ont également été discutées avec eux pour s'assurer qu'elles soient situées aux endroits les plus cohérents avec leur milieu de vie. La démarche de consultation du projet est encadrée politiquement par l'appel d'offres d'Hydro-Québec de 2023, et ne porte pas sur la décision d'autoriser ou non le projet, mais sur la manière de le mettre en œuvre en réduisant au maximum les impacts. La rencontre bilan sert donc à présenter les mesures d'atténuation et à offrir un espace de consultation où les citoyens peuvent formuler leurs perceptions et commentaires. Daniel Turcotte souligne que les élus, ainsi que Maurice Lemay, sont disponibles pour recevoir les commentaires et préoccupations des citoyens. La visée n'est pas d'obtenir l'unanimité, mais plutôt d'atteindre l'acceptabilité sociale.
Pensez-vous que plus de 50 % des citoyens sont favorables au projet ?	Daniel Turcotte répond que oui, d'après les rencontres publiques tenues jusqu'à maintenant, il n'y a pas eu de mobilisation importante contre le projet. Les élus municipaux sont élus pour représenter leurs citoyens et ils sont les mieux placés pour porter l'approbation citoyenne. À ce stade, l'équipe projet sent qu'il y a une acceptabilité sociale autour du projet.
Si des citoyens réticents au projet en font part à leur élu, celui-ci pourrait-il bien porter leur voix ? Et si une majorité de citoyens s'y opposait, est-ce que la décision pourrait être revue ou est-elle déjà considérée comme définitive ?	Daniel Turcotte explique que la MRC est présentement à l'étape de l'emprunt et les efforts se concentrent donc sur la réduction des impacts du projet au maximum. Il rappelle que les élus ont la responsabilité de prendre des décisions, même lorsque celles-ci ne font pas consensus auprès de tous les citoyens.
Cela donne l'impression qu'en tant que citoyens nous n'avons pas réellement notre mot à dire dans le processus. Les propriétaires qui accueillent une éolienne reçoivent une redevance, ce qui représente un avantage pour eux, alors que les voisins, eux, doivent composer avec la présence d'éoliennes de grande taille dans leur environnement immédiat.	Daniel Turcotte précise que les propriétaires fonciers qui accueillent une éolienne recevront des redevances, mais les voisins en bénéficieront également, de manière indirecte, par l'intermédiaire des revenus versés à la municipalité. Ces retombées profiteront à l'ensemble de la communauté.

Il y a un enjeu potentiel de justice sociale entre les propriétaires signataires, qui reçoivent des redevances, et les voisins non-signataires qui ne sont pas compensés. Une approche préventive, notamment par l'implication de travailleurs de rangs de l'Union des producteurs agricoles (UPA), permettrait de favoriser une bonne compréhension des impacts du projet au sein du voisinage immédiat sur les impacts du projet et de prévenir les tensions. Les impacts psychosociaux du projet n'ont pas été suffisamment abordés.	Jean-Olivier Brassard estime qu'un encadrement par l'UPA est une bonne idée, mais que l'équipe projet ne peut pas se prononcer à la place de l'UPA. Concernant les impacts psychosociaux, un suivi sera nécessaire et les consultations, les périodes d'échanges et les activités comme celles de la rencontre actuelle servent précisément à répondre aux questions, recueillir les préoccupations et documenter les enjeux afin de chercher à les minimiser. Daniel Turcotte ajoute que la préoccupation soulevée sera portée au comité de liaison, où siège notamment l'UPA, pour en discuter et trouver des solutions. Jean-Olivier Brassard rappelle qu'un système de gestion des plaintes sera mis en place au cours de la prochaine année, couvrant autant la phase de construction que celle d'exploitation du parc éolien. Ce mécanisme servira de porte d'entrée pour communiquer avec le comité de liaison et aborder les enjeux liés aux impacts psychosociaux du voisinage.
Quels moyens concrets la municipalité de Saint-Édouard-de-Lotbinière a-t-elle utilisés pour connaître la proportion de citoyens pour ou contre le projet ? Il n'y a pas eu de sondage, vote ou référendum, et aucun outil formel n'a été mis à la disposition de la population. Dans ce contexte, comment pouvez-vous mentionner que vous avez l'acceptabilité sociale du projet ?	Pierre-Luc Daigle explique que deux moyens permettent de démontrer qu'il existe une acceptabilité sociale du projet. D'abord, lors de son élection à la mairie l'automne dernier, il avait clairement indiqué qu'il était favorable au projet, et les citoyens l'ont tout de même élu. Ensuite, les consultations, comme la rencontre actuelle, permettant de répondre aux questions et d'échanger sur le projet. Aucun référendum ne sera tenu, mais les citoyens sont invités à collaborer avec l'équipe projet pour contribuer à l'amélioration du projet.
Il n'y a donc aucune possibilité pour un citoyen inquiet et contre le projet de faire valoir son point de vue ?	Pierre-Luc Daigle précise qu'au moins cinq rencontres de consultation, comme celle-ci, ont été organisées pour écouter les citoyens. L'équipe municipale demeure disponible pour rencontrer toute personne souhaitant discuter du projet.
Vous faites référence à la cinquième rencontre de consultation publique, alors	Jean-Olivier Brassard répond que le projet a été décidé dans le cadre de l'appel d'offres

qu'avant même la première consultation, la décision était déjà prise. Notre avis ne valait donc pour rien ! Comment expliquez-vous cette fausse démocratie ?	d'Hydro-Québec de 2023, basé sur le potentiel de connexion au réseau électrique québécois pour répondre aux besoins énergétiques. Une fois le projet retenu, la démarche de consultation porte sur sa mise en place, afin de le réaliser de la meilleure façon possible, en minimisant les impacts et en tenant compte des préoccupations de la population. Daniel Turcotte ajoute que la MRC de Lotbinière a choisi d'aller de l'avant avec les projets éoliens, ayant déjà tenu plusieurs séances de consultation à ce sujet. Les citoyens sont invités à collaborer avec la MRC afin d'améliorer ces projets. Pour les prochains appels d'offres, la MRC compte se positionner et être présente lorsqu'un potentiel est identifié. Les règles des appels d'offres exigent de structurer et de déposer un projet avant de consulter. Les élus sont mandatés pour prendre des décisions et faire avancer les dossiers. L'équipe s'efforce d'informer la population le plus possible, d'être transparente à chaque étape, de tenir compte des commentaires et préoccupations exprimés, et d'ajuster le projet lorsque cela est possible.
Lorsque le projet a été présenté à l'ancien conseil municipal, ce dernier avait donné son appui. Le fait de reprocher cette décision à l'administration actuelle est exagéré.	
La population n'avait pas été consultée avant l'adoption de la résolution d'appui au projet. Malgré le soulèvement populaire qui a eu lieu, il était déjà trop tard puisque la décision avait déjà été prise. À la rencontre publique de Saint-Édouard-de-Lotbinière, nous étions une soixantaine de personnes à s'être levées et à quitter en apprenant que la municipalité avait déjà adopté la résolution. Les citoyens s'étaient déplacés précisément pour exprimer leur avis, mais celui-ci n'a pas été entendu à temps. Avant même les élections municipales à l'automne, le projet était déjà décidé, sans réelle consultation publique. Ainsi, au moment où les nouveaux élus sont entrés en fonction, le projet était déjà adopté,	

sans que la population ait réellement eu l'occasion de se prononcer.	
Lors d'une autre rencontre publique à laquelle j'ai assisté, seulement dix chaises avaient été installées. Qui consultez-vous réellement lorsqu'il n'y a même pas assez de place pour accueillir les citoyens dans la salle ?	Daniel Turcotte reconnaît que la situation lors de la rencontre à Sainte-Agapit n'a pas été optimale. Des correctifs ont été apportés et les prochaines rencontres se tiendront toujours dans un local bien équipé afin d'éviter que cette situation ne se reproduise.
J'aimerais que les gens disent d'où ils viennent lorsqu'ils prennent la parole.	Cette suggestion est bien prise en note. ¹

Actions de suivi pour l'équipe projet

1. Améliorer la communication provenant de la MRC de Lotbinière concernant le projet.
2. Communiquer le modèle d'éolienne retenu une fois le contrat signé.
3. Présenter les détails techniques des fondations des éoliennes lorsque l'ingénierie sera suffisamment avancée.
4. Évaluer la possibilité d'intégrer des citoyens au comité de liaison afin d'en améliorer la représentativité.
5. Ramener les préoccupations soulevées concernant les impacts psychosociaux au comité de liaison, et plus particulièrement au représentant de l'UPA.
6. Assurer un suivi continu des impacts psychosociaux associés au projet.
7. Veiller à ce que les prochaines rencontres publiques se déroulent dans un local adéquat, équipé pour accueillir un grand nombre de personnes.

6. RÉTROACTION

Les participant.es ont été en mesure de donner de la rétroaction sur le projet et sur la rencontre bilan grâce à deux moyens : un espace de consultation et un questionnaire de rétroaction.

RÉSULTATS DE L'ESPACE DE CONSULTATION

Un espace de consultation animé par Transfert a été mis à la disposition des participant.es afin d'obtenir de la rétroaction sur les éléments du projet présentés dans les différentes stations du parcours. Cet espace visait à :

- Recueillir les commentaires et perceptions face aux mesures d'atténuation proposées par rapport aux impacts appréhendés ;
- Identifier les options de communication à privilégier afin de tenir informée la communauté sur le projet ;
- Recueillir tout autre commentaire ou suggestion en lien avec le projet.

¹ Note de la rédaction : Les comptes rendus sont anonymisés par respect pour la vie privée des personnes participantes.

Mesures d'atténuation proposées

Les commentaires et perceptions concernant les mesures d'atténuation proposées sont présentés dans le tableau ci-dessous. Pour illustrer les perceptions, les participant.es ont été invités à utiliser des autocollants de couleur : vert (je suis satisfait.e), rouge (je suis préoccupé.e) et jaune (j'ai encore des questions).

MESURES D'ATTÉNUATION PROPOSÉES		
Composante	Perceptions	Commentaires
Émissions de GES	1 x 	
Utilisation du territoire	1 x  1 x 	• Questionnement sur l'impact sur la valeur des terres • Inquiétude par rapport à l'impact potentiel de la dalle de béton des fondations des éoliennes qui restera sous terre suite au démantèlement sur la productivité et la capillarité des terres • Questionnement sur la remise en état possible des sols suite à leur compaction due au transport des composantes sur les chemins d'accès
Sonore	1 x  2 x 	• Le promoteur ne connaît pas la mesure du bruit près des éoliennes
Paysage	1 x  1 x  2 x 	• Information qui manque de profondeur • Impact potentiel pour l'aviation de petits avions en lien avec la hauteur des éoliennes
Battement d'ombre		AUCUN COMMENTAIRE
Faune	1 x  1 x 	• Impacts sur les oies blanches pendant la période de migration • Impacts sur les insectes pollinisateurs
Flore		AUCUN COMMENTAIRE
Milieux humides et hydriques		• À combien de mètres des éoliennes l'étude/l'inventaire des puits sera faite ?

Options de communication

Les moyens de communication à privilégier pour informer la communauté sur le projet sont les suivants, par ordre de popularité :



MOYEN	NOMBRE DE VOTES	COMMENTAIRE
Communications de la MRC ou de la municipalité	3	L'annonce concernant le début du processus du Bureau d'audience publique sur l'Environnement (BAPE) devrait passer par les communications des municipalités
Carton postal	2	
Courriel	2	
Chronique La Rose des vents	1	

Stationnement d'idées

Les participant.es ont pu formuler d'autres commentaires, questions ou suggestions concernant le projet dans un stationnement d'idées. Les idées sont classées par grands thèmes :

Gouvernance, processus décisionnel et acceptabilité sociale

- Ne pas avoir été consulté avant que le projet soit décidé
- Pétition des citoyens pour un référendum à la grandeur de la MRC ou par village mieux. Il y a 1300 citoyens à Saint-Édouard, quel pourcentage pour obtenir un référendum ?
- Préoccupation quant au processus d'appel d'offres d'Hydro-Québec : il n'y a pas eu de consultation en amont alors que le projet touche l'avenir des communautés et comporte des enjeux
- Base générique pour tous les projets dans les différents territoires
- Faire un essai avec une éolienne sur 2 ans pour voir les impacts et retombées réels. Puis, demander qui veut des éoliennes
- Enjeu de paix et de justice sociale entre les propriétaires signataires avec contrepartie financière et les voisins immédiats non-signataires non compensés. Associer les travailleurs de rang de l'UPA

Retombées économiques, finances et transparence

- Avec les rendements, est-ce que la municipalité élaborera un plan de réinvestissement des profits en consultation proactive avec la communauté/la région ?
- Est-ce que les retombées valent l'impact et les chicanes potentielles ?
- Contrat de 30 ans renouvelable à perpétuité. Ouverture à des investissements directs par de petits épargnants locaux
- Si, dans ce partenariat public privé, Innergex faisait faillite ? Ex. : Northvolt
- Publier le budget prévisionnel de l'ensemble du projet sur le site web

Enjeux environnementaux et crédibilité scientifique

- Indépendance remise en question de la firme en environnement
- Quelles sont les différentes options possibles pour le démantèlement des pales des éoliennes ?



- Réutilisation durable des matériaux résiduels post-démantèlement
- Pour Activa Environnement : gestion des déblais (top soil, remblais, transport), lots d'excavation, bases bétonnées des turbines
- Pour Activa Environnement : émissions de GES pour la fabrication, le transport, l'installation des turbines, en cours de vie utile, le démantèlement et la disposition des matières résiduelles

Choix technologiques

- Éolienne électromagnétique vs électromécanique (prendre exemple du Vermont)
- Considérer le modèle d'éolienne ENERCON : éoliennes silencieuses puisqu'elles n'ont pas de boîte d'engrenage

Communication et relations avec le milieu

- Faire des versions web et papiers des éditions de la chronique La Rose des vents
- Disponibilité 9 à 5 de l'agent de liaison Maurice Lemay

Les panneaux photographiés de l'espace consultation sont disponibles à l'annexe 5.

RÉSULTATS DU QUESTIONNAIRE DE RÉTROACTION

Treize personnes ont répondu au questionnaire de rétroaction portant sur la satisfaction générale de la rencontre, la qualité des informations présentées et les sujets jugés préoccupants.

La **satisfaction générale envers l'activité** atteint une moyenne de 3,77 étoiles sur 5.

Concernant la question à savoir si **la présentation offrait suffisamment d'informations pour répondre aux questions**, sept répondant.es sur onze ont indiqué que oui. Un commentaire souligne toutefois un manque de profondeur dans les réponses. Trois personnes estiment que l'information était « plus ou moins » suffisante, dont une qui exprime que les promoteurs semblent laisser entendre qu'ils pourront régler tout enjeu environnemental « comme par magie ». Une seule personne a répondu non, considérant qu'il est désormais trop tard puisque le projet est déjà lancé.

En ce qui concerne les **sujets les plus préoccupants**, l'intégration au paysage arrive en tête avec sept mentions. Suivent ensuite, avec quatre mentions chacune : la faune et la flore, les milieux humides et hydriques, la qualité de vie, ainsi que le projet dans son ensemble. Les retombées économiques locales ainsi que les relations avec le milieu et la démarche de consultation recueillent chacune trois mentions. L'utilisation du territoire a été identifiée par deux répondant.es, et une personne mentionne la qualité de l'air. Trois personnes affirment qu'aucun de ces sujets ne les préoccupe.

D'autres sujets qui soulèvent des préoccupations et des questionnements ont été mentionnés : la transformation du paysage naturel, les enjeux relationnels entre voisins, la gestion des matériaux post-démantèlement, la hauteur des éoliennes et les petits avions, ainsi que l'impact sur les insectes pollinisateurs.



Enfin, parmi les **commentaires, suggestions ou améliorations possibles pour la suite**, une personne recommande de consulter la population avant de signer, tandis qu'une autre exprime la crainte que le projet « massacre » la région.

7. CONCLUSION

Les représentant.es de l'équipe projet ont remercié les participant.es pour leur présence à la suite des présentations magistrales.

La rencontre s'est terminée à 21 h.



8. ANNEXES

ANNEXE 1 — VISUEL D'INVITATION



Parc éolien Lotbinière Ndakina

Joignez-vous à nous pour une rencontre bilan en formule portes ouvertes! Des nouvelles toutes fraîches du projet et de nouvelles activités sont au rendez-vous!

Stations thématiques

- Avancement du projet
- Relations communautaires
- Étude d'impact environnemental

Et bien plus encore!

- Espace de consultation
- Simulations visuelles
- Espace famille

Collaborateurs présents :

Activa Environnement + Transfert Environnement et Société

Vos idées, nos solutions. Un projet qui nous rassemble!

Mardi 27 janvier, de 14h à 21h

Une présentation à 16h et à 19h

Salle communautaire de Saint-Édouard

2590, rue Principale (Saint-Édouard-de-Lotbinière)

Qui: tous les citoyens de la MRC de Lotbinière



www.lotbinierendakina.com
info@lotbinierendakina.com
418 655-5989

ANNEXE 2 — PANNEAUX D'INFORMATION



Le projet en bref

Les partenaires de projet



Puissance installée du parc
100 MW

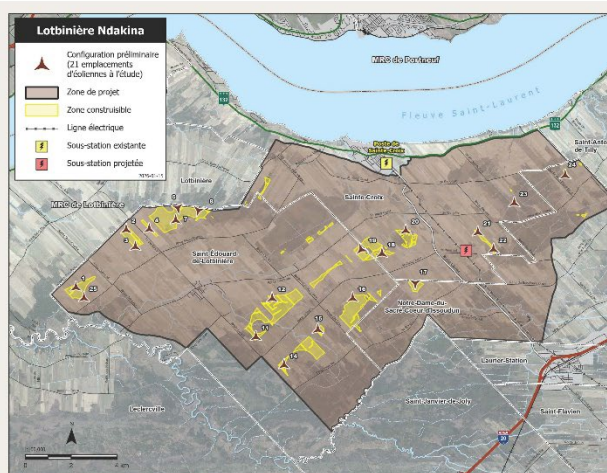
Nombre d'éoliennes
Jusqu'à 19

Modèle d'éoliennes
À être confirmé

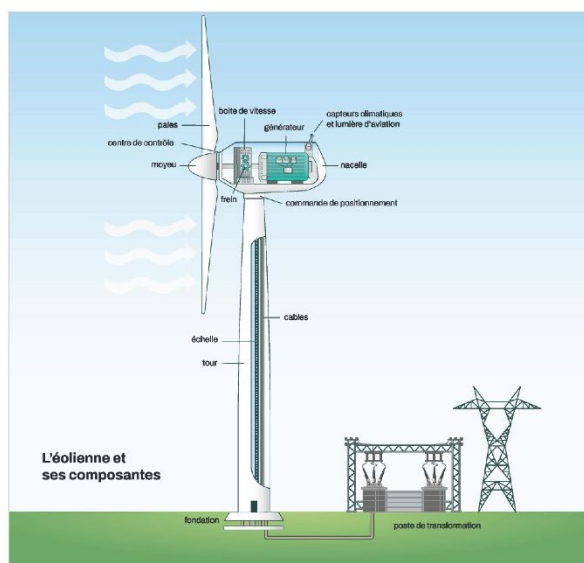
Distance minimale des habitations
700 m

Début de la construction
Été/automne 2027

Mise en service
1er décembre 2028



Éolienne 101



Composantes et dimensions

Longueur des pales
81 à 86 m

Hauteur du moyeu
120 à 125 m

Réseau collecteur
71,54 km
(71,45 km de réseau enfoui et 0,09 km de réseau aérien)

Chemins d'accès
23,96 km
(14,15 km de chemins existants et 9,81 km à construire)

Transport des composantes des éoliennes durant la période de construction

Nombre estimé de déplacement requis
245

Chargement pour chaque composante

Pales	1 pale/camion
Sections de tour	1 section/camion
Nacelle	1 nacelle/camion
Rotor	1 moyeu et 1 cône/camion



Le transport des composantes s'effectuera selon différentes modalités, lesquelles feront l'objet d'un encadrement et d'un suivi réguliers. Des mesures seront mises en place afin d'atténuer les impacts associés.



Les composantes des éoliennes arriveront par bateau. Trois ports sont présentement en cours d'analyse : Bécancour, Trois-Rivières, Gros-Cacouna



Le transport des composantes et le choix des trajets seront planifiés avec le ministère du Transport et de la Mobilité durable, en impliquant les communautés concernées à chaque étape.



Engagements et processus



Durée du contrat avec Hydro-Québec
30 ans (pourrait faire l'objet d'une prolongation, sous réserve de négociations futures)



Garanties financières

- Garantie financière obligatoire couvrant 100 % des coûts liés au démantèlement complet du parc éolien et à la remise en état des terrains
- Aucun frais pour les municipalités, les communautés ou les propriétaires fonciers
- Prévues dans les décrets gouvernementaux qui autorisent les projets éoliens, la réglementation environnementale du Québec et les contrats d'approvisionnement en électricité avec Hydro-Québec



Fin du projet

- Retrait des infrastructures hors sol
- Réutilisation ou recyclage des équipements selon la réglementation en vigueur (éoliennes recyclables à plus de 90 %)

Aspects techniques et environnementaux



Infrastructures et équipements démantelés

- Éoliennes (tours, nacelles, moyeux, pales)
- Poste de raccordement
- Chemins d'accès et installations connexes
- Infrastructures enfouies retirées ou maintenues selon la réglementation et le contexte agricole



Sols et fondations

- Fondations des éoliennes arasées à 1 m de profondeur (ou selon la réglementation)
- Recouvrement par des sols propres pour assurer le rétablissement des activités agricoles



Environnement et conformité

- Gestion sécuritaire des produits exigeants des précautions particulières (ex. hydrocarbures)
- Plan de démantèlement doit être approuvé par le MELCCFP afin d'assurer le respect de la réglementation et des normes environnementales

Processus d'autorisation

2025 - 2026

- **Juillet 2025** : dépôt de l'étude d'impact
- **Printemps 2026** : avis de recevabilité
- **Printemps 2027** : décret ministériel

Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE)

Printemps/été 2026

- Octroi du mandat au BAPE par le ministre de l'Environnement
 - Période d'information
 - Audience publique

Dossier CPTAQ

2025 - 2026

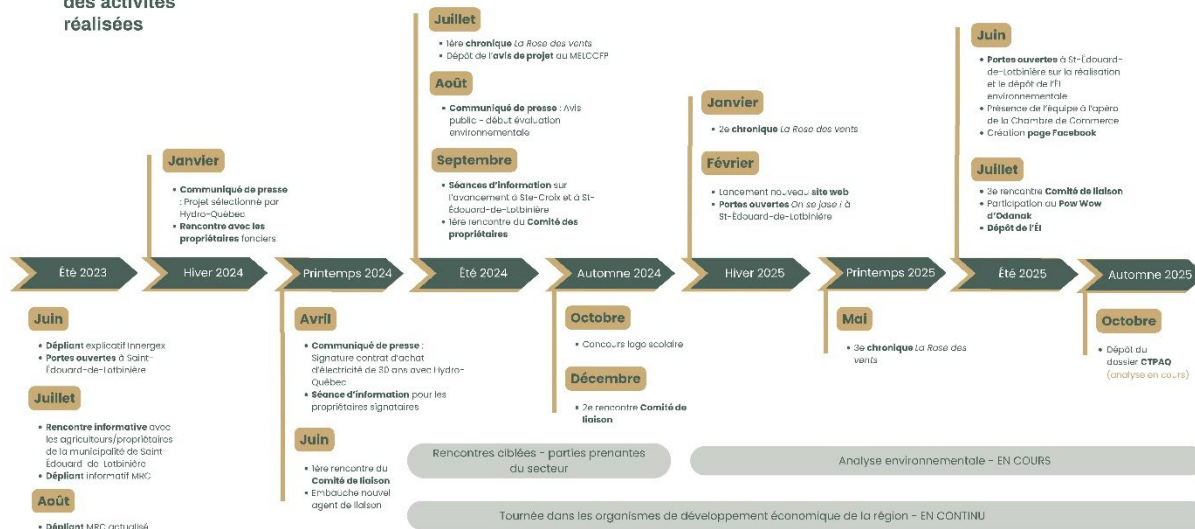
- **Octobre 2025** : dépôt de la demande
- **Printemps 2026** : orientation préliminaire
- **Automne 2026** : décision

Construction

2027 - 2028

- **Été / automne 2027** : préparation des aires de travail / travaux civils
- **Automne 2027 – hiver 2028** : fondations et réseau collecteur
- **Printemps / été 2028** : installation des turbines

Ligne du temps des activités réalisées



OPPORTUNITÉS D'AFFAIRES

Locales et régionales



**travaux
d'arpentage**



déboisement



**construction
de chemins**



**fourniture
de béton et d'agréats**



**services professionnels
(notaire, arpenteur, etc.)**



**transport des
pales, tours, nacelles**



**transport
de matériaux**



excavation



**installation des réseaux
électriques et de communication**



**montage
des éoliennes**



fondations



**construction
du poste électrique**

**Lotbinière
Ndakina**

Visitez la section **DEVENIR FOURNISSEUR** au www.lotbinierendakina.com



Étude d'impact : évaluation de l'impact Composantes du milieu naturel

	CONSTRUCTION	EXPLOITATION	DÉMANTÈLEMENT
Impact résiduel important		Qualité de l'air - émissions de GES (positif)	
Impact résiduel non important	- Qualité de l'air - poussières - Qualité de l'air - émissions de GES - Sols et dépôts de surface - Eaux souterraines - Milieux hydriques et habitat du poisson - Milieux humides - Végétation - Oiseaux - Chauves-souris - Mammifères terrestres - Amphibiens et reptiles	- Oiseaux - Chauves-souris - Mammifères terrestres - Amphibiens et reptiles	- Qualité de l'air - poussières - Sols et dépôts de surface - Eaux souterraines - Milieux hydriques et habitat du poisson - Milieux humides - Végétation - Oiseaux - Chauves-souris - Mammifères terrestres - Amphibiens et reptiles
Aucun impact appréhendé		- Qualité de l'air - poussières - Sols et dépôts de surface - Eaux souterraines - Milieux hydriques et habitat du poisson - Milieux humides - Végétation	

ACTIVA
ENVIRONNEMENT



	CONSTRUCTION	EXPLOITATION	DÉMANTÈLEMENT
Impact résiduel important	• Emplois et retombées économiques (positif) • Paysages	• Emplois et retombées économiques (positif)	• Emplois et retombées économiques (positif) • Paysages
Impact résiduel non important	• Activités récréotouristiques • Activités de chasse, cueillette et pêche • Activités agricoles • Activités acéricoles • Activités forestières • Réseau routier • Réseau d'aqueduc et d'égout • Transport d'énergie • Patrimoine archéologique et culturel • Climat sonore • Sécurité publique	• Valeur immobilière • Activités de chasse, cueillette et pêche • Activités agricoles • Système de télécommunication • Transport aérien • Climat sonore • Battement d'ombre • Sécurité publique	• Activités récréotouristiques • Activités de chasse, cueillette et pêche • Activités agricoles • Réseau routier • Réseau d'aqueduc et d'égout • Climat sonore • Sécurité publique
Aucun impact appréhendé	• Activités industrielles • Système de télécommunication • Transport aérien • Battement d'ombre	• Activités récréotouristiques • Activités acéricoles • Activités forestières • Activités industrielles • Réseau d'aqueduc et d'égout • Patrimoine archéologique et culturel • Réseau routier	• Valeur immobilière • Activités acéricoles • Activités forestières • Activités industrielles • Système de télécommunication • Transport aérien • Patrimoine archéologique et culturel • Battement d'ombre

Composante	Principales mesures d'atténuation proposées
Faune 	• Réaliser la plupart des travaux en période diurne, soit entre 7 h et 19 h. • Limiter la vitesse de circulation sur les aires des travaux afin de réduire les dérangements. • Effectuer les travaux de déboisement en dehors de la période générale de nidification et de la période de mise bas des chauves-souris. • Installer des balisages lumineux. • Mettre en place un suivi des mortalités de la faune aviaire et des chiroptères. • Respecter les périodes de restriction applicables pour les travaux dans les cours d'eau selon les espèces de poissons présentes. • Élaborer un plan de mesures d'urgence.
Flore 	• Stabiliser les aires de travail temporaires. • Revégétaliser dès que possible après l'achèvement des travaux. • Disposer du bois coupé selon les termes convenus avec le propriétaire et en respect des normes applicables. • Utiliser des méthodes de déboisement et des équipements adaptées aux caractéristiques géotechniques des sols et à la saison. • Élaborer un plan de mesures d'urgence.
Milieus humides et hydriques 	• Stabiliser les aires de travail temporaires. • Revégétaliser dès que possible après l'achèvement des travaux. • Installer des bassins de sédimentation temporaires, lorsque requis. • Garder une bande riveraine de 10 à 15 m de large selon les critères de pente applicables lors d'activité de forage directionnel. • Gérer les eaux de lavage des bétonnières et usines de béton. • Élaborer un plan de mesures d'urgence.
Émissions de GES 	• Éteindre les moteurs de la machinerie et des véhicules lorsque non utilisés. • Favoriser les matières premières situées à proximité du site du projet lorsque possible. • Utiliser des véhicules et équipements en bon état et conformes. • Procéder à des inspections régulières des véhicules et équipements afin d'éviter les bris, et réaliser les réparations le cas échéant. • Élaborer un plan de gestion des matières résiduelles.

Composante	Principales mesures d'atténuation proposées
Utilisation du territoire 	• Prioriser l'utilisation des chemins existants. • Enfoir l'ensemble du réseau collecteur sauf dans des cas d'exception. • Élaborer un plan de transport. • Vérifier l'état routier avant et après les travaux. • Prioriser la planification des travaux en concert avec les propriétaires fonciers. • Mettre en place un programme de gestion des requêtes. • Mettre sur pied un comité de liaison avec des représentants du milieu concerné. • Restreindre les déplacements de la machinerie et des véhicules aux voies de circulation et aux aires de travail. • Élaborer un plan de mesures d'urgence. • Assurer la surveillance environnementale et agronomique durant toute la période de construction. • Compenser les contraintes et la perte de superficies cultivables. • Implanter un programme de suivi des rendements agricoles et des sols. • Suivre les recommandations énoncées dans les Cadre de référence d'Hydro-Québec de déboisement. • Élaborer un plan de gestion des matières résiduelles.
Sonore 	• Réaliser la plupart des travaux en période diurne, soit entre 7 h et 19 h. • Limiter la vitesse de circulation sur les aires des travaux afin de réduire les dérangements. • Éteindre les moteurs de la machinerie et des véhicules lorsque non utilisés. • Mettre en place un programme de gestion des requêtes. • Mettre sur pied un comité de liaison avec des représentants du milieu concerné. • Procéder à une surveillance du climat sonore lors des travaux de construction et déterminer des mesures correctrices si nécessaire. • Effectuer un suivi du climat sonore pour valider le respect des seuils. • Suivre les recommandations d'entretien préventif et correctif des fabricants pour toutes les composantes des éoliennes et le poste de raccordement.
Paysage 	• Respecter les distances réglementaires. • Prioriser l'utilisation des chemins existants. • Installer des balisages lumineux. • Enfoir le réseau collecteur.
Battement d'ombre 	• Mettre en place un programme de gestion des requêtes. • Mettre sur pied un comité de liaison avec des représentants du milieu concerné. • Suivre les recommandations d'entretien préventif et correctif des fabricants pour toutes les composantes des éoliennes.

Composante	Principales mesures d'atténuation proposées	Vos commentaires
Faune	• Réaliser la plupart des travaux en période diurne, soit entre 7 h et 19 h. • Limiter la vitesse de circulation sur les aires des travaux afin de réduire les dérangements. • Effectuer les travaux de déboisement en dehors de la période générale de nidification et de la période de mise bas des chauves-souris. • Installer des balisages lumineux. • Mettre en place un suivi des mortalités de la faune aviaire et des chiroptères. • Respecter les périodes de restriction applicables pour les travaux dans les cours d'eau selon les espèces de poissons présentes. • Élaborer un plan de mesures d'urgence.	
Flore	• Stabiliser les aires de travail temporaires. • Revégétaliser dès que possible après l'achèvement des travaux. • Disposer du bois coupé selon les termes convenus avec le propriétaire et en respect des normes applicables. • Utiliser des méthodes de déboisement et des équipements adaptés aux caractéristiques géotechniques des sols et à la saison. • Élaborer un plan de mesures d'urgence.	
Milieus humides et hydriques	• Stabiliser les aires de travail temporaires. • Revégétaliser dès que possible après l'achèvement des travaux. • Installer des bassins de sédimentation temporaires, lorsque requis. • Garder une bande riveraine de 10 à 15 m de large selon les critères de pente applicables lors d'activité de forage directionnel. • Gérer les eaux de lavage des bétonnières et usines de béton. • Élaborer un plan de mesures d'urgence.	

Composante	Principales mesures d'atténuation proposées	Vos commentaires
Émissions de GES	- Éteindre les moteurs de la machinerie et des véhicules lorsque non utilisés. - Favoriser les matières premières situées à proximité du site du projet lorsque possible. - Utiliser des véhicules et équipements en bon état et conformes. - Procéder à des inspections régulières des véhicules et équipements afin d'éviter les bris, et réaliser les réparations le cas échéant. - Élaborer un plan de gestion des matières résiduelles.	
Utilisation du territoire	- Prioriser l'utilisation des chemins existants. - Enfouir l'ensemble du réseau collecteur sauf dans des cas d'exception. - Élaborer un plan de transport. - Vérifier l'état routier avant et après les travaux. - Prioriser la planification des travaux en concert avec les propriétaires fonciers. - Mettre en place un programme de gestion des requêtes. - Mettre sur pied un comité de liaison avec des représentants du milieu concerné. - Restreindre les déplacements de la machinerie et des véhicules aux voies de circulation et aux aires de travail. - Élaborer un plan de mesures d'urgence. - Assurer la surveillance environnementale et agronomique durant toute la période de construction. - Compenser les contraintes et la perte de superficies cultivables. - Implanter un programme de suivi des rendements agricoles et des sols. - Suivre les recommandations énoncées dans les Cadre de référence d'Hydro-Québec de déboisement. - Élaborer un plan de gestion des matières résiduelles.	

Portes ouvertes - janvier 2026

Composante	Principales mesures d'atténuation proposées	Vos commentaires
Sonore	- Réaliser la plupart des travaux en période diurne, soit entre 7 h et 19 h. - Limiter la vitesse de circulation sur les aires des travaux afin de réduire les dérangements. - Éteindre les moteurs de la machinerie et des véhicules lorsque non utilisés. - Mettre en place un programme de gestion des requêtes. - Mettre sur pied un comité de liaison avec des représentants du milieu concerné. - Procéder à une surveillance du climat sonore lors des travaux de construction et déterminer des mesures correctrices si nécessaire. - Effectuer un suivi du climat sonore en pour valider le respect des seuils. - Suivre les recommandations d'entretien préventif et correctif des manufacturiers pour toutes les composantes des éoliennes et le poste de raccordement.	
Paysage	- Respecter les distances réglementaires. - Prioriser l'utilisation des chemins existants. - Installer des balisages lumineux. - Enfouir le réseau collecteur.	
Battement d'ombre	- Mettre en place un programme de gestion des requêtes. - Mettre sur pied un comité de liaison avec des représentants du milieu concerné. - Suivre les recommandations d'entretien préventif et correctif des manufacturiers pour toutes les composantes des éoliennes.	

Portes ouvertes - janvier 2026

Portes ouvertes Rencontre bilan

27 janvier 2026



Quel(s) moyen(s) de
communication préférez-
vous pour qu'on vous tienne
informé.e du projet?

Site Web du projet

Chronique La Rose des vents

Carton postal

Publicités radio

Publicités Facebook

Communications de la MRC ou de
la municipalité

Suggestions



ANNEXE 3 — PRÉSENTATION DU PROJET

**Projet éolien
Lotbinière
Ndakina**

Portes ouvertes
27 janvier 2026

Lotbinière
Ndakina



À PROPOS

Entreprise spécialisée en participation publique et en acceptabilité sociale, Transfert accompagne ses clients en matière de relations communautaires et de performances sociales, à travers une gamme de services sur mesure et adaptés.

NOTRE RÔLE

- ✓ Agir en tant que facilitateur externe
- ✓ Favoriser les échanges
- ✓ Animer la période de questions
- ✓ Recueillir la rétroaction de la communauté via les différentes stations
- ✓ Rédiger les faits saillants de la porte ouverte et les rendre accessibles à tous



Stéphanie Fortin
Animatrice et facilitatrice
de la rencontre



Laurence Roger
Animatrice aux stations et
prise de notes

VALEURS DE FONCTIONNEMENT



ATTENDRE LA PÉRIODE
DE QUESTIONS POUR
INTERVENIR



LEVER LA MAIN POUR
INTERVENIR ET SE
PRÉSENTER



PARTAGER LE TEMPS
DE PAROLE



S'EXPRIMER ET
ÉCOUTER AVEC
RESPECT



Portes ouvertes – Projet Lotbinière Ndakina

3

Mots de présentation

Lotbinière
Ndakina



Plan de la présentation

Lotbinière
Ndakina

- Contexte du projet
- Développement du projet
- Étude d'impact sur l'environnement
- Simulations visuelles
- Démarche d'information et de consultation
- Période d'échanges

Contexte du projet

Lotbinière
Ndakina

Le projet en bref

Puissance installée du parc
100 MW

Nombre d'éoliennes
Jusqu'à 19
(21 emplacements à l'étude)

Durée du contrat
30 ans

Début de la construction
Été/automne 2027

Mise en service
1er décembre 2028

Emplacement des éoliennes
100 % en territoire privé

Lotbinière
Ndakina



Parc éolien Innergex (Québec)



Pourquoi le projet Lotbinière Ndakina ?



**Une énergie
renouvelable et locale**

**Production d'électricité
renouvelable injectée au
réseau québécois.**



**Revenus récurrents et
retombées locales.**

**Projet en partenariat avec
la MRC de Lotbinière et les
Conseils des Abénakis
d'Odanak et de Wôlinak.**



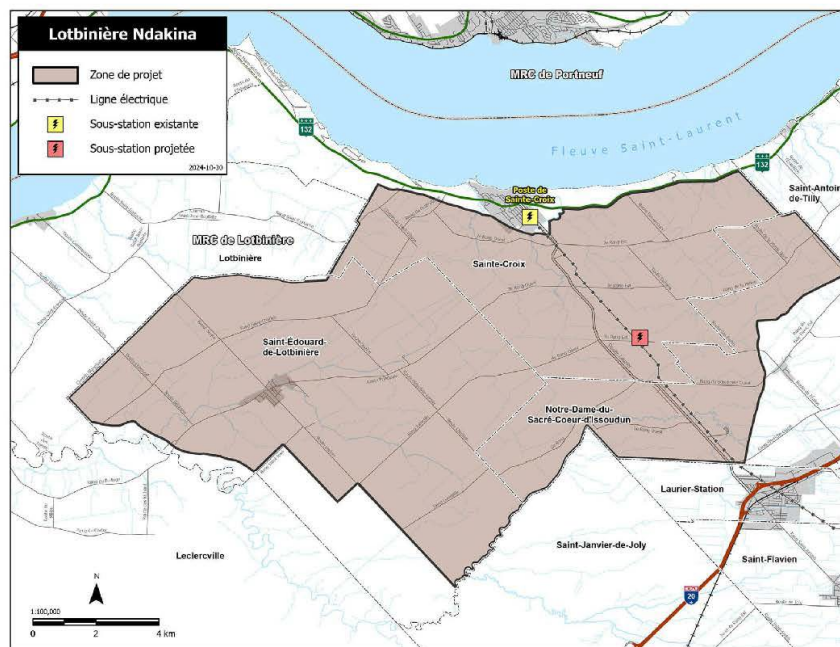
**Réponse à l'appel d'offres
d'Hydro-Québec
Projet retenu dans le
cadre de l'A/O 2023-01.
Plan d'action 2035**

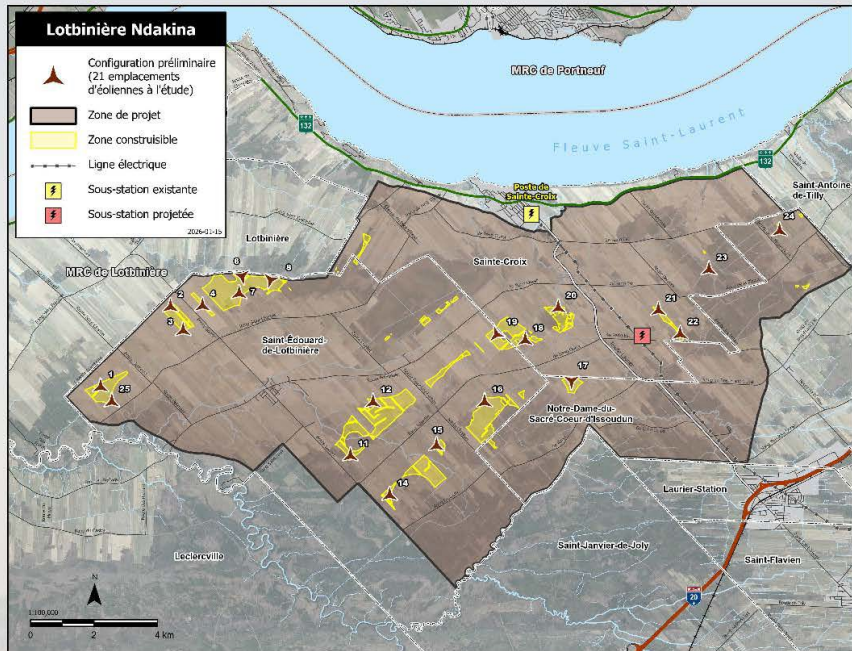
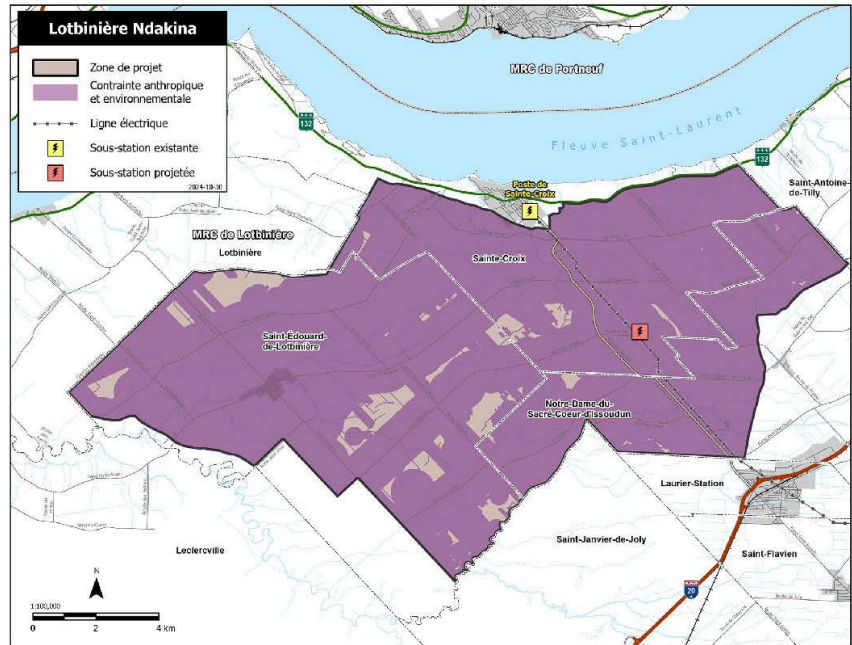
Lotbinière
Ndakina



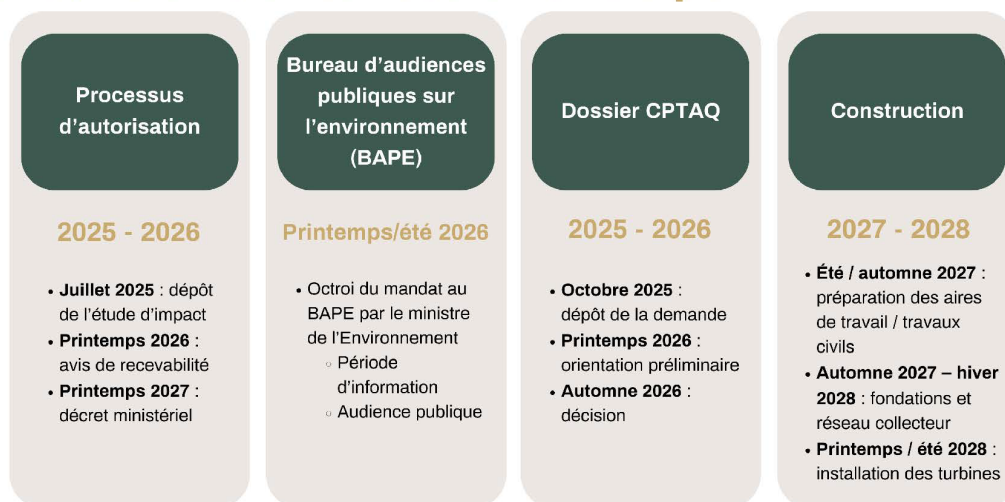
Développement du projet

Lotbinière
Ndakina





Échéancier de réalisation anticipé



Lotbinière
Ndakina

Étude d'impact sur l'environnement

Lotbinière
Ndakina



Qu'est-ce qu'une étude d'impact ?

- Analyse indépendante, encadrée par le gouvernement.
- Permet notamment d'optimiser le projet et de minimiser ces impacts sur l'environnement (humain et biologique).
- Inclue notamment les éléments suivants :
 - Description du projet (où, comment, quand) et le milieu (humain et biologique).
 - Identification des enjeux spécifiques au projet (préoccupation majeure).
 - Analyse des impacts potentiels sur les composantes (environnement, agriculture, bruit, paysage, circulation, etc.).
 - Proposition de mesures d'atténuation.

Lotbinière
Ndakina



Quelques composantes

Milieu naturel



Faune



Flore



Milieux
humides
et
hydriques



Émission
des GES

Milieu humain



Paysage



Sonore



Battement
d'ombre



Utilisation
du
territoire

Lotbinière
Ndakina



Exemples de mesures d'atténuation



Faune

- Réaliser la plupart des travaux entre 7 h et 19 h.
- Limiter la vitesse de circulation afin de réduire les dérangements.
- Effectuer les travaux de déboisement en dehors de la période générale de nidification et de la période de mise bas des chauves-souris.
- Installer des balises lumineuses.
- Mettre en place un suivi des mortalités de la faune aviaire et des chiroptères.
- Respecter les périodes de restriction applicables pour les travaux dans les cours d'eau selon les espèces de poissons présentes.

Lotbinière
Ndakina



Exemples de mesures d'atténuation



Flore



Milieux
humides et
hydriques

- Stabiliser les aires de travail temporaires.
- Revégétaliser dès que possible après l'achèvement des travaux.
- Utiliser des méthodes de déboisement et des équipements adaptées aux caractéristiques géotechniques des sols et à la saison.
- Installer des bassins de sédimentation temporaires, lorsque requis.
- Élaborer un plan de mesures d'urgence.

Lotbinière
Ndakina



Exemples de mesures d'atténuation



Émissions
de GES

- Éteindre les moteurs de la machinerie et des véhicules lorsque non utilisés.
- Favoriser les matières premières situées à proximité du projet lorsque possible.
- Procéder à des inspections régulières des véhicules et équipements afin d'éviter les bris, et réaliser les réparations le cas échéant.
- Élaborer un plan de gestion des matières résiduelles.

Lotbinière
Ndakina



Exemples de mesures d'atténuation



Paysage

- Respecter les distances réglementaires.
- Maximiser l'utilisation des chemins existants.
- Installer des balises lumineuses.
- Enfouir le réseau collecteur.

Lotbinière
Ndakina



Exemples de mesures d'atténuation



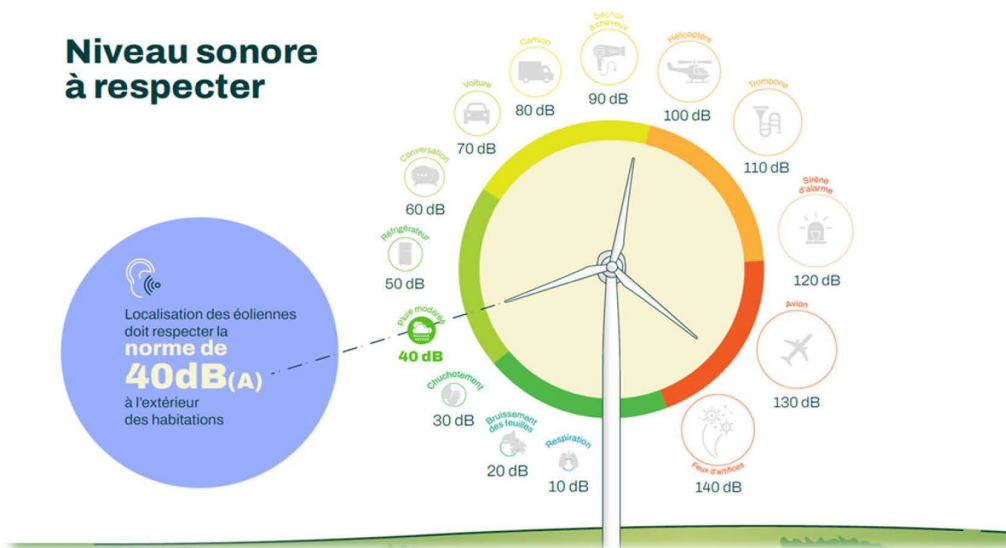
Sonore

- Réaliser la plupart des travaux entre 7 h et 19 h.
- Limiter la vitesse de circulation sur les aires des travaux.
- Éteindre les moteurs de la machinerie et des véhicules lorsque non utilisés.
- Mettre en place un programme de gestion des requêtes et un comité de liaison avec des représentants du milieu concerné.
- Procéder à une surveillance du climat sonore lors des travaux de construction
- Mettre en place un programme de suivi du climat sonore.
- Suivre les recommandations d'entretien préventif et correctif des manufacturiers pour toutes les composantes du projet.

Lotbinière
Ndakina



Niveau sonore à respecter



Lotbinière
Ndakina



Exemples de mesures d'atténuation



Battement d'ombre

- Mettre en place un programme de gestion des requêtes et un comité de liaison avec des représentants du milieu concerné.
- Suivre les recommandations d'entretien préventif et correctif des manufacturiers pour toutes les composantes des éoliennes.

Lotbinière
Ndakina



Exemples de mesures d'atténuation



Utilisation du territoire

- Prioriser l'utilisation des chemins existants.
- Enfouir l'ensemble du réseau collecteur sauf dans des cas d'exception.
- Élaborer un plan de transport.
- Vérifier l'état routier avant et après les travaux.
- Prioriser la planification des travaux en concert avec les propriétaires fonciers.
- Mettre en place un programme de gestion des requêtes et un comité de liaison avec des représentants du milieu concerné.
- Restreindre les déplacements aux voies de circulation et aux aires de travail.

Lotbinière
Ndakina



Exemples de mesures d'atténuation



Utilisation
du
territoire

- Assurer la surveillance environnementale et agronomique en construction.
- Compenser la perte de superficies cultivables.
- Implanter un programme de suivi des rendements agricoles et des sols.
- Suivre les recommandations du Cadre de référence d'Hydro-Québec.
- Élaborer un plan de gestion des matières résiduelles et un plan d'urgence.

Lotbinière
Ndakina



Simulations visuelles

Lotbinière
Ndakina









Retombées économiques anticipées

	Partenaire	Montant / an
Durée de 30 ans	Partenaires communautaires (MRC & Abénakis)	~ 2 M\$ la première année
	3 municipalités hôtes	622 700 \$

Retombées indirectes

- Achat de matériaux
- Hébergement
- Restauration
- Entretien des infrastructures et des équipements

Services et main d'œuvre locale et régionale

Lotbinière
Ndakina

Démarche d'information et de consultation



Lotbinière
Ndakina

Période d'échanges

Lotbinière
Ndakina

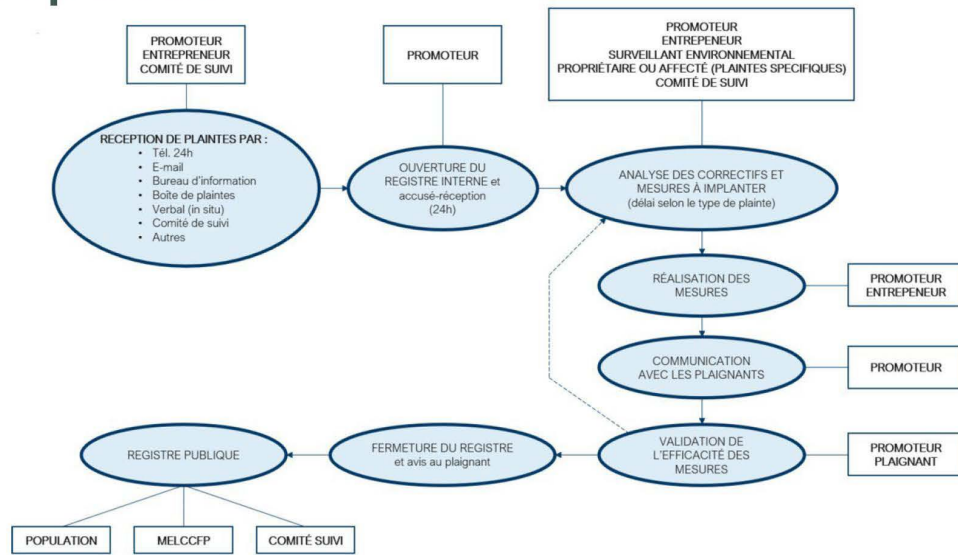
Annexe

Lotbinière
Ndakina



Suivi des plaintes

Lotbinière
Ndakina



ANNEXE 4 — RÉPONSE D'ACTIVA ENVIRONNEMENT

Afin de compléter la réponse à la question « Où les études canadiennes et américaines sur la valeur des propriétés ont-elles été réalisées ? », posée lors de la période d'échanges, Marianne Blondin a transmis les informations suivantes tirées de l'étude d'impact (page 199) :

« L'implantation d'un parc éolien peut soulever des inquiétudes chez les propriétaires locaux relativement à la valeur immobilière de leur propriété, en particulier durant la phase de construction. Les préoccupations concernent les baisses potentielles de la valeur des biens immobiliers et de potentielles difficultés additionnelles lors de la vente (ADEME, 2022).

En 2022, le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) a effectué une revue de littérature sur l'effet des infrastructures sur la valeur foncière des propriétés. La majorité des études recensées traitant des propriétés dans le cas de développements éoliens conclut à l'absence d'impact significatif sur la valeur foncière des propriétés. L'[étude du MAMH](#) conclut que l'annonce d'un projet éolien aurait davantage d'impact que son implantation. Dans les cas où une baisse de valeur immobilière est observée, elle touche principalement les propriétés situées près des éoliennes et est temporaire. La valeur immobilière se rétablit au prix du marché dans les années qui suivent l'annonce du Projet (MAMH, 2022).

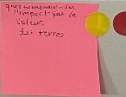
Une étude récente menée sur les ventes de 300 millions de résidences à travers les États-Unis entre 1997 et 2020 (Guo et al., 2024) indique que la valeur des propriétés avec vue sur au moins une éolienne dans un rayon de 10 km a diminué en moyenne de 1 %, avant de remonter dans les années suivantes. L'étude indique que les critères influençant la valeur immobilière d'une habitation sont la visibilité des éoliennes depuis l'habitation et leur proximité. La baisse de valeur était un peu plus élevée (8 %) dans un rayon de moins de 1,5 km, mais l'écart s'estompait après quelques années. Selon cette étude, la baisse de valeur se produisait dans les trois premières années après l'implantation du parc et n'était plus perceptible après sept ans. Environ 250 000 des transactions considérées dans l'étude concernaient des résidences situées à moins d'un kilomètre et demi d'une éolienne. D'autres études réalisées arrivent à des conclusions semblables (Hoen et Atkinsons-Palombo, 2016 ; Hoen et al., 2009 ; Vyn et MCCullough, 2014). »

ANNEXE 5 — RÉSULTATS DE L'ESPACE DE CONSULTATION



PARC ÉOLIEN
Lotbinière
Ndakina

Vos commentaires et perceptions :
Mesures d'atténuation proposées

Composante	Principales mesures d'atténuation proposées	Vos commentaires
Émissions de GES	- Éteindre les moteurs de la machinerie et des véhicules lorsque non utilisés. - Favoriser les matières premières situées à proximité du site du projet lorsque possible. - Utiliser des véhicules et équipements en bon état et conformes. - Procéder à des inspections régulières des véhicules et équipements afin d'éviter les bris, et réaliser les réparations le cas échéant. - Élaborer un plan de gestion des matières résiduelles.	
Utilisation du territoire	- Prioriser l'utilisation des chemins existants. - Enfouir l'ensemble du réseau collecteur sauf dans des cas d'exception. - Élaborer un plan de transport. - Vérifier l'état routier avant et après les travaux. - Prioriser la planification des travaux en concert avec les propriétaires fonciers. - Mettre en place un programme de gestion des requêtes. - Mettre sur pied un comité de liaison avec des représentants du milieu concerné. - Restreindre les déplacements de la machinerie et des véhicules aux voies de circulation et aux aires de travail. - Élaborer un plan de mesures d'urgence. - Assurer la surveillance environnementale et agronomique durant toute la période de construction. - Compenser les contraintes et la perte de superficies cultivables. - Implanter un programme de suivi des rendements agricoles et des sols. - Suivre les recommandations énoncées dans les Cadre de référence d'Hydro-Québec de déboisement. - Élaborer un plan de gestion des matières résiduelles.	  

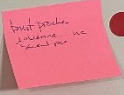
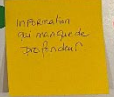
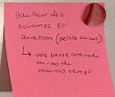
TRANSFERT
ENVIRONNEMENT ET SOCIÉTÉ

Portes ouvertes - janvier 2020



PARC ÉOLIEN
Lotbinière
Ndakina

Vos commentaires et perceptions :
Mesures d'atténuation proposées

Composante	Principales mesures d'atténuation proposées	Vos commentaires
Sonore	- Réaliser la plupart des travaux en période diurne, soit entre 7 h et 19 h. - Limiter la vitesse de circulation sur les aires des travaux afin de réduire les dérangements. - Éteindre les moteurs de la machinerie et des véhicules lorsque non utilisés. - Mettre en place un programme de gestion des requêtes. - Mettre sur pied un comité de liaison avec des représentants du milieu concerné. - Procéder à une surveillance du climat sonore lors des travaux de construction et déterminer des mesures correctrices si nécessaire. - Effectuer un suivi du climat sonore en pour valider le respect des seuils. - Suivre les recommandations d'entretien préventif et correctif des manufacturiers pour toutes les composantes des éoliennes et le poste de raccordement.	
Paysage	- Respecter les distances réglementaires. - Prioriser l'utilisation des chemins existants. - Installer des balisages lumineux. - Enfouir le réseau collecteur.	 
Battement d'ombre	- Mettre en place un programme de gestion des requêtes. - Mettre sur pied un comité de liaison avec des représentants du milieu concerné. - Suivre les recommandations d'entretien préventif et correctif des manufacturiers pour toutes les composantes des éoliennes.	

TRANSFERT
ENVIRONNEMENT ET SOCIÉTÉ

Portes ouvertes - janvier 2020

Portes ouvertes - janvier 2028

Stationnement d'idées

[illegible]